

RAID NATURAL TROPHÉE UNSS « RÈGLEMENT »

Art 1 :

Les épreuves

- N°1 :CO (pédestre)
- N°2 :Canoë,sarbacane
- N°3 :Paddle
- N°4 :course à pied, arc ou carabine
-

Art 2: Règlement **spécifique**

Les circuits du raid sont déposés à la sous préfecture.

Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription

Le raid est ouvert aux collégiens

Art 3 : **Déroulement du raid**

Le raid a lieu le Mercredi 17 septembre 2025

Le lieu de rendez-vous est fixé au plan d'eau de Saint jean d'angély

Remise des dossards (Plan d'eau)	À partir de 9h30
Briefing plan d'eau*	9h30
Ralliement au point de départ	9h50
Départ de la première épreuve en décalé	À partir 10 h

* les dernières informations seront données lors du briefing (présence indispensable)

Art 4 : Parcours

Les parcours se dérouleront principalement en milieu naturel. Les concurrents se doivent de respecter l'environnement et de ne pas jeter de déchets dans la nature.

Art 5 : Composition des **équipes**

Les équipes sont composées de 6 concurrents

Art 6 : **Classement**

Le Classement est effectué :

- le nombre de balises validées
- le temps réalisé
- des bonus selon les tirs

la place des 4 épreuves correspond au classement final.

Art 7 : Règlement particulier du raid / les pénalités

Objet	Pénalités
Balise non pointée (par l'ensemble des 4 équipiers)	500 points
Non respect des consignes données par l'organisateur Non respect des consignes de sécurité	2000 points
Emprunter une route interdite	1000 points
Abandon d'un équipier (sauf sur blessure constatée)	15% du temps de l'épreuve
Non port du casque en VTT	5000 points
Abandon de déchets sur le parcours	5000 points
Utilisation d'assistance ou de moyens de transport non autorisés	5000 points
Utilisation de matériels interdits (GPS, vélo électrique, téléphone - sauf pour appel des secours- ...)	5000 points
Non assistance à un concurrent en danger	5000 points

Art 8: **Validation de votre inscription**

L'inscription s'effectue auprès du responsable de secteur de l'UNSS

A l'inscription, les concurrents acceptent l'exploitation par l'association et ses partenaires des images et photographies faites sur la manifestation.

Le Montant de l'inscription est de 6 € par concurrent

Art 9: Déroulement des épreuves

4 groupes sont créés (2 minimes et 2 benjamins)

Epreuves proposées :

Mercredi matin de 10h à 12h :

Groupes minimes : N°1 Canoé /sarbacane ou épreuve d'adresse et N°2 Paddle et run and bike

Groupes Benjamins : N°3 Course à pied/ arc ou carabine et N°4 Orientation en relais

Pique nique au plan d'eau

Mercredi matin de 14h à 16h :

Groupes Benjamins: N°1 Canoé /Sarbacane ou épreuve d'adresse et N°2 Paddle

Groupes minimes : N°3 Course à pied/ arc ou carabine et N°4 Orientation en relais et run and bike

Art 10: Droits d'engagement

Les frais d'inscription couvrent la participation aux épreuves